

Prévention en *santé au travail*

Défis et perspectives

CÉCILE GONDARD-LALANNE ET JEAN-CHRISTOPHE REPON

La persistance en France d'un haut niveau de sinistralité au travail (arrêts, accidents, maladies professionnelles, décès) a amené le CESE à se saisir de la question de la prévention en santé au travail.

La santé au travail face à de nouveaux défis

Les travailleurs sont confrontés à des évolutions contraintes telles que les crises sanitaires, les bouleversements climatiques et technologiques, l'essor du travail à distance, l'accroissement du travail indépendant lié aux plateformes. Ces évolutions entraînent des effets négatifs sur leur santé : exposition à des températures plus intenses ou à des rythmes accélérés, stress lié à certaines pratiques managériales, fatigue informationnelle.... Par ailleurs, les troubles de la santé mentale constituent l'un des défis majeurs de la santé au travail : depuis 2022, les maladies mentales (20 %) ont dépassé les troubles musculo-squelettiques (TMS - 16 %) dans les motifs d'arrêts de travail¹.

Le CESE rappelle le manque avéré de culture de la prévention des risques professionnels en France par rapport à certains de ses voisins européens et appelle à la nécessaire amélioration des conditions de travail en mobilisant davantage la prévention primaire.

Comment assurer une prévention effective et globale ?

Chaque individu a une seule santé. La prévention doit, selon le CESE, être considérée comme **une démarche interdisciplinaire globale** visant à créer un **environnement de travail favorable à la santé** des femmes et des hommes, quelle que soit leur place dans les organisations. Pour cela, il prône un décloisonnement des approches de santé publique, santé au travail et santé environnement. Cette étude vise à faire prendre conscience que la prévention est un réel **levier de performance sociale et économique** et que la santé au travail est un « actif » partagé des acteurs de l'entreprise. Il s'agit d'engager les communautés de travail à replacer l'humain au centre des organisations.

En 2023

1 287

décès liés
au travail

555 803

accidents
du travail

47 434

maladies
professionnelles

Source :
Assurance Maladie 2024

Sur 20 ans
(2001-2019),

-27,2 %
d'accidents
du travail pour
les hommes

+41,6 %
d'accidents
de travail pour
les femmes

Source :
ANACT 2022.

¹ Baromètre annuel absentéisme 2022 - malakoff-humanis

Se mobiliser et agir pour une prévention en santé physique et mentale au travail

ÉTUDE

1 FORMER TOUS LES ACTEURS

Alors que l'Accord national interprofessionnel de 2020 sur la santé travail a mis l'accent sur la prévention et le suivi et que la démographie en médecine du travail est en forte baisse, **le CESE recommande de**

- Renforcer et amplifier les formations en santé au travail et santé-environnement dans les études de médecine et les élargir à l'ensemble des professionnels de la santé et de la prévention primaire
- Étendre les formations, à d'autres bénéficiaires en particulier les acteurs du dialogue social (salariés et employeurs) dans les entreprises et les fonctions publiques

2 IDENTIFIER ET PRÉVENIR, EN ACCOMPAGNANT EMPLOYEURS ET SALARIÉS

Afin de renforcer la culture de prévention et d'améliorer la prise en compte de tous les risques, **le CESE appelle à**

- Adopter une approche genrée pour l'identification des risques (dont ceux liés au réchauffement climatique) et pour la prévention (en s'appuyant sur le document unique d'évaluation des risques professionnels -DUERP)
- Renforcer l'accompagnement des employeurs, particulièrement les TPE, dans leur démarche de prévention

3 ANTICIPER PAR LE DIALOGUE SOCIAL ET L'ÉCOUTE

Parce que les salariés sont les mieux à même de parler de leur travail, des conditions de travail ainsi que des questions de santé au plus près de leurs situations réelles de travail, **le CESE propose**

- D'inscrire le principe d'écoute des travailleurs et travailleuses parmi les principes généraux de prévention du code du travail (article L.4121- 2)
- De négocier sur l'articulation des temps de vie professionnel et personnel au niveau des branches et des entreprises, y compris dans les fonctions publiques

PISTES DE RÉFLEXION POUR DE FUTURS DÉBATS :

Dans la continuité de ses travaux, le CESE propose neuf pistes de réflexion pour de futurs débats entre partenaires sociaux et pour la société dans son ensemble, parmi lesquelles :

- Comment reconsidérer les pratiques managériales pour qu'elles participent mieux à la qualité de vie au travail ?
- Quelle responsabilité des donneurs d'ordre en matière de santé-sécurité au travail, notamment à l'égard des personnels de la sous-traitance ?
- Quels enseignements tirer des pratiques de mixité et de diversité au sein des collectifs de travail sur la bonne santé et la performance au travail ?

LES RAPPORTEURS

Cécile Gondard-Lalanne

cecile.gondard-lalanne@lecese.fr • 01 44 43 64 05

Cécile Gondard-Lalanne représente l'Union syndicale Solidaires dont elle a été la secrétaire nationale. Elle siège au CESE au sein du groupe Alternatives sociales et écologiques. Elle est membre de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité et de la commission travail et emploi.

Jean-Christophe Repon

jean-christophe.repon@lecese.fr • 01 44 43 64 02

Jean-Christophe Repon est Président de la CAPEB et Vice-Président de l'U2P (Union des entreprises de proximité) qu'il représente au CESE au sein du Groupe Artisanat et Professions libérales. Il siège à la commission travail et emploi